

LE COURRIER DE CHAPONNAY

www.mairie-chaponnay.fr

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES DE CHAPONNAY • JUILLET 2021

LE DOSSIER DU COURRIER

Budget : maîtrise et cohérence

PREVENTION

Obtention du label "Ville Prudente"

PETITE ENFANCE

Une journée à la crèche





ÉDITO

Avec l'arrivée de l'été et la fin de la crise sanitaire, les chaponnaysards ont retrouvé le plaisir de sortir et de se retrouver.

Après cette période difficile, l'équipe municipale et moi-même poursuivons la réalisation de nos projets et en particulier la mise en place des actions visant à sécuriser notre commune : extension de la vidéoprotection, recrutement d'une policière municipale, mais aussi une matinée "mode doux" et la labellisation "Ville Prudente" avec la collaboration de notre Conseil Municipal des Jeunes.

Dans ce numéro, nous abordons le budget 2021, voté à l'unanimité par le Conseil municipal. Nous revenons sur les différentes dépenses et recettes qui mènent à un budget sincère et maîtrisé, permettant à notre commune de continuer à investir pour une qualité de vie toujours meilleure.

Le campement illégal des gitans en face du stade de rugby a suscité beaucoup d'inquiétudes et de colère. En collaboration avec la gendarmerie et la délégation sécurité, la mairie a mis tout en place dès leur arrivée pour les faire expulser... nous vous l'expliquons en détails page 10.

Et pour finir sur une bonne nouvelle et allant vers des jours meilleurs, la saison culturelle a repris, pour les petits, comme pour les grands ! A vos agendas !

**Votre Maire
Raymond Durand**

P.2

NE PAS RATER

BUDGET :
Dépenses et investissements maîtrisés ! **P.4**

ASSOCIATIONS :
Les inscriptions ont commencé ! **P.14**

PRÉVENTION :
Obtention du label Ville Prudente **P.23**

CULTURE :
Réservez votre Vendredi 17 septembre **P.26**

Publication éditée par
la Mairie de Chaponnay
2, place de la Mairie
69970 Chaponnay
Directeur de publication : Raymond DURAND
Rédactrice en chef : Marine INGLEBERT
Mise en page : Marine INGLEBERT
Relecture : Equipe communication
Impression en 2 500 exemplaires - Public Imprim
Crédits photos : Mairie de Chaponnay



ÇA S'EST PASSÉ CHEZ NOUS

HOMMAGES

Ne pas oublier...

Que cela soit pour la commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale (et de ses combattants), ou pour la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc : Chaponnay rend hommage aux victimes.

**19 MARS
ET 8 MAI**



THÉÂTRE - COMÉDIE

La petite vadrouille et la grande la suit !

La saison culturelle a repris le 18 juin dernier avec une pièce de théâtre style "café-théâtre" avec deux comédiennes lyonnaises professionnelles et... déjantées !

Humour, rebondissements, caricature, autodérision... Tout le monde a bien ri et comme on a pu l'entendre à la sortie de la salle : "ça fait du bien !"

18 JUIN



FÊTE DE LA MUSIQUE

Deux groupes ont mis l'ambiance

Les deux groupes régionaux "One More For The Road" et "Venka" ont ambiancé le centre-village de notre commune le 21 juin.

21 JUIN



THÉÂTRE - JEUNESSE

Reine et Pirates

La saison culturelle étant courte, la municipalité a offert aux enfants un spectacle.

La pièce de théâtre jouée par 3 comédiens de la compagnie Chaos Canem, fût appréciée tant par les enfants que par leurs parents. Les enfants ont également été ravis de pouvoir voir l'envers du décor et comprendre les bruitages "fait-maison" !

26 JUIN

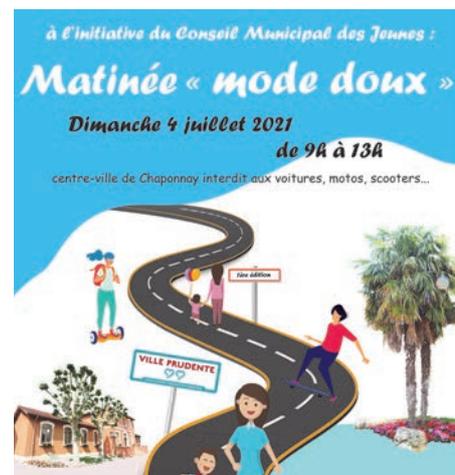


MATINÉE "MODE DOUX"

Une initiative du Conseil Municipal des Jeunes

En adéquation avec les deux grands thèmes de travail votés par nos jeunes élus : la prévention routière et la protection de l'environnement, il a été décidé d'organiser une matinée « Mode doux » au cœur de notre village !

4 JUILLET





BUDGET

Maîtrise et cohérence

Pour 2021, le budget s'élève à
32 206 012 €

15 513 156 €
en fonctionnement

16 692 856 €
en investissement

LES POINTS CLÉS DU BUDGET :

- Pas d'augmentation des impôts locaux
- La maîtrise des charges de fonctionnement
- Le maintien d'un niveau d'investissement cohérent
- Un service de qualité pour les chaponnaysards



- VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 9 400 722 €
- EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (N-1) : 7 588 336 €
- IMPÔTS ET TAXES : 6 101 368 €
- EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (N-1) : 4 573 198 €
- DOTATIONS, FONDS DIVERS : 1 775 000 €
- PRODUITS DES SERVICES : 906 148 €
- DOTATIONS, SUBVENTIONS : 688 438 €
- DIVERS : 1 156 521 €

LES RECETTES :

- Principalement les impôts locaux : directs (taxes foncières) ou indirects
- Les dotations et les subventions de l'État et d'autres organismes publics
- L'attribution de compensation versée par la CCPO (Communauté de Communes du Pays de l'Ozon)
- La vente de produits (exemple : perception du prix des repas du restaurant scolaire, concessions du cimetière...) et les revenus des immeubles (loyers des locaux communaux, locations des salles...)

LA TAXE FONCIÈRE : DES CHANGEMENTS EN 2021

À partir de 2021, la commune ne percevra plus que les taxes foncières. En 2020, le taux fixé par la commune sur le foncier bâti était de 13,70 %. En 2021, le taux communal du foncier non bâti restera inchangé. En revanche, le taux communal du foncier bâti sera de 24,73 %. Ce nouveau taux correspond aux 13,70 % de l'année précédente, auxquels viennent s'ajouter 11,03 % du taux départemental permettant de compenser la perte de la taxe d'habitation (voir ci-contre). Le taux départemental sera quant à lui supprimé.

Au final, les taux resteront donc identiques par rapport à l'année précédente. La taxe payée par le contribuable peut néanmoins augmenter car le taux s'applique à la valeur locative du bien, réévalué chaque année par l'État, ce qui entraîne automatiquement une hausse. De plus, la commune ne perçoit qu'une partie des impôts locaux. D'autres bénéficiaires peuvent relever leur taux.



LE DOSSIER DU COURRIER

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

- Charges à caractère général (fluides, restauration scolaire, petit équipement, entretien des locaux...) : 34 %
- Charges de personnel : 44 %
- Autres charges (indemnités des élus, subventions, contributions aux syndicats...) : 22 %



IMMOBILISATIONS EN COURS	: 13 689 556 €
VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	: 9 400 722 €
CHARGES DE PERSONNEL	: 2 633 444 €
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	: 1 999 665 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	: 1 266 621 €
EMPRUNTS ET DETTES	: 768 000 €
ATTENUATION DE PRODUITS	: 492 055 €
AUTRES CHARGES DE GESTION	: 446 807 €
DIVERS	: 900 840 €

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT SONT :

- Les dépenses nécessaires à la gestion courante des services et de l'activité de la collectivité
- L'achat des repas, charges d'eau, d'électricité et combustibles
- Les frais d'entretien (bâtiments, voiries, espaces verts et espaces publics...)
- La rémunération des agents communaux, indemnités des élus, subventions aux associations et remboursements des intérêts des emprunts

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT SONT :

Il s'agit principalement de l'achat de biens et d'équipements qui rentrent dans le patrimoine de la collectivité (constructions et rénovations lourdes de bâtiments, acquisitions de terrains, acquisitions de matériels, remboursement du capital des emprunts...)

Pour 2021 les crédits votés s'élèvent à 16 244 263 € :

- Réhabilitation de la maison dans le parc municipal pour le futur centre culturel : 2 000 000 €
- Projet de skate parc : 440 000 €
- Acquisition maison et terrain route de Corbas et frais de notaire pour l'acquisition 2020 du café de la mairie : 315 195 €
- Bassin de récupération d'eaux pluviales : 57 672 €
- Travaux d'extension du centre aéré : 345 360 €
- Divers matériels pour les services, écoles, salles sportives et mobiliers urbains : 127 348 €
- Réfection du pigeonnier dans le parc municipal: 150 000 €
- Travaux sur la voirie : 100 000 €
- Projets à venir (centre culturel, médiathèque, réhabilitation de la mairie) : 11 345 511 €

LA TAXE D'HABITATION : EN COURS DE SUPPRESSION

La taxe d'habitation concerne les logements qui constituent la résidence principale des contribuables et n'est payée que par les 20% des foyers fiscaux les plus aisés. Eux aussi vont bénéficier de cette suppression progressive : leur taxe va diminuer de 30% en 2021 puis de 65% en 2022 pour disparaître complètement en 2023.

Dès cette année, ce n'est plus la commune mais l'État qui percevra la taxe d'habitation. En échange, la commune recevra la part que percevait auparavant le Département au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties. À cela s'ajoute une compensation versée par l'État. Cependant, il n'y a aucune certitude quant à la pérennisation de cette compensation dans le temps... Pour notre commune, la taxe d'habitation était l'une des principales sources de recettes. Elle représentait plus d'1/3 des produits fiscaux des 3 taxes d'imposition.



ArTerroir & Créations

Avec la crise sanitaire qui a bouleversé notre quotidien depuis plus d'un an, il nous apparaissait indispensable de continuer à maintenir le lien social avec nos habitants, mais aussi de soutenir nos artisans, commerçants et producteurs locaux.

C'est pourquoi la commune de Chaponnay et particulièrement la délégation aux activités économiques ont décidé de créer ce premier Marché ArTerroir & Créations 2021.

Notre traditionnelle foire de Pentecôte qui attire un large public de chaponnaysards et habitants des communes avoisinantes est pour quelques temps à l'arrêt, mais nous espérons la revoir bientôt.

Notre priorité a été d'organiser cet événement dans le plus grand respect des consignes sanitaires afin d'assurer au mieux la sécurité de tous. Aussi nous avons limité le nombre d'inscriptions de nos exposants et instauré un sens de circulation sur le parcours de notre marché. Les visiteurs se sont pliés de bonne grâce à cette contrainte et ont pu profiter agréablement de cette balade pour découvrir tous les étals de nos exposants.



En plus de nos fidèles commerçants, il nous tenait à cœur de trouver le plus grand nombre d'artisans, créateurs et producteurs, dans un rayon proche de chez nous. Nous sommes heureux d'avoir découvert autant de talents artistiques et de savoir-faire variés proposant des produits inédits et authentiques qui ont satisfait la curiosité et suscité le plaisir des petits et des grands.

Une grande place était laissée aux créations artistiques avec des œuvres uniques : bougies, céramiques, peintures, vanneries réalisées par des passionnés. Le savoir-faire "Made in France" et plus précisément le "fait-main" rhonalpin était bien représenté par de talentueux maroquiniers, couturiers, chapeliers, savonniers ou créateurs de bijoux.

Nos producteurs locaux, eux aussi à l'honneur, nous ont régales avec la qualité de leurs produits du terroir : fromages, charcuteries, miels, bières, vins... Tandis que les gourmands appréciaient également les chocolats, confitures, pâtisseries et autres friandises de fabrication artisanale, les amateurs de lecture pouvaient dénicher les romans de plusieurs écrivains du coin. Notre marché s'est voulu généreux et solidaire et nous n'avons pas oublié nos deux associations caritatives, Chaponnay contre le cancer et les Restos du Cœur



Nous remercions au travers de cet article toutes les personnes qui ont participé à cette journée et nous adressons particulièrement un grand bravo à tous nos bénévoles et nos collègues de l'équipe municipale.

VIDE-GRENIER

Dimanche 12 septembre 2021

8H - 17H

Parc municipal



VIDE-GRENIER

INSCRIPTIONS :

Dossier disponible :

- en mairie, à l'accueil
- sur le site Internet de la ville : onglet « Foire de la Pentecôte »
- sur demande à : communication@mairie-chaponnay.fr

Infos emplacement :

- 5€ le mètre linéaire pour les particuliers
- emplacement de 5m minimum
- un seul véhicule autorisé

CONTACT :

Mairie de Chaponnay - Service communication
communication@mairie-chaponnay.fr





CADRE DE VIE



Par délibération en date du 17 mai 2010, complétée par une délibération en date du 22 juillet 2010, la commune de Chaponnay a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

PLU PLAN LOCAL D'URBANISME

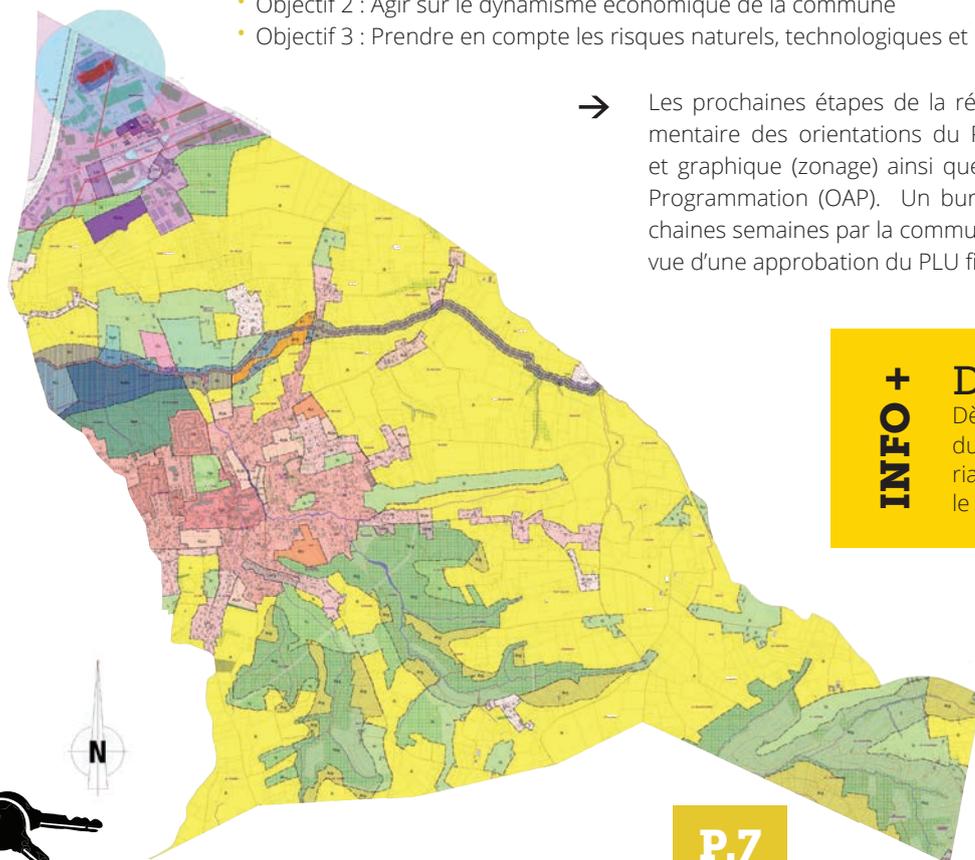
Les PLU comprennent un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), pièce maîtresse de PLU, qui traduit le projet politique de la commune, à travers l'énonciation d'orientations générales et particulières. La loi précise les sujets qu'il doit traiter et lui impose de fixer un objectif chiffré de limitation de la consommation d'espaces.

Les orientations générales du PADD doivent être soumises à un débat du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme. Un premier débat sur ces orientations s'était tenu le 21/01/2016. Depuis, la commission PLU a procédé à un réexamen du contenu du projet communal et a repris et complété le PADD. Il s'agissait aussi de répondre aux nouvelles exigences légales.

Les orientations du PADD ayant été amendées, parfois modifiées, un second débat en conseil municipal s'est tenu le 17 juin dernier. Les principaux axes du PADD, déclinés en objectifs, présentés et débattus en conseil municipal sont les suivants :

- 1/ Présenter l'identité de la commune et la qualité de vie :
 - Objectif 1 : Une structure ancienne à préserver
 - Objectif 2 : Prévoir des axes d'extension du centre ancien
 - Objectif 3 : Préserver le patrimoine bâti
 - Objectif 4 : Renforcer la trame verte et bleue dans le territoire urbain
- 2/ Maîtriser l'urbanisation et diversifier l'offre de logements :
 - Objectif 1 : Le centre, une zone de renforcement urbain et de mixité sociale
 - Objectif 2 : Définir des sites à enjeux pour une maîtrise de l'urbanisation
 - Objectif 3 : Limiter l'étalement urbain et le mitage (habitations isolées)
- 3/ Préserver les paysages et les espaces agro-naturels :
 - Objectif 1 : Maintenir les espaces de production agricole et accompagner le développement de l'activité
 - Objectif 2 : Préserver le patrimoine naturel et le paysage
- 4/ Favoriser un fonctionnement équilibré du territoire :
 - Objectif 1 : Revoir les logiques de déplacement
 - Objectif 2 : Agir sur le dynamisme économique de la commune
 - Objectif 3 : Prendre en compte les risques naturels, technologiques et les risques de pollution

→ Les prochaines étapes de la révision du PLU seront la traduction réglementaire des orientations du PADD avec la reprise du règlement écrit et graphique (zonage) ainsi que des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Un bureau d'études sera désigné dans les prochaines semaines par la commune pour l'assister dans cette démarche en vue d'une approbation du PLU fin 2022.



INFO +

DÉMATÉRIALISATION

Dès le 1er janvier 2022, les demandes d'autorisation du droit des sols seront déposées par voie dématérialisée. Plus d'informations seront disponibles sur le site Internet de la commune durant l'été





JEUNESSE

SKATEPARK ET PUMPTRACK

LE 20 MARS DERNIER, LA MUNICIPALITÉ A PRÉSENTÉ AUX LICENCIÉS DU ROLLER CLUB ET AU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES LE PROJET DE SKATEPARK ET PUMPTRACK DE CHAPONNAY.

Ce projet est porté depuis bientôt 1 an. Voté au budget le 25 mars 2021, il verra le jour sur le second semestre 2021.

Ce parc ouvert au skate, au roller, à la trottinette et au BMX sera composé de deux parties : skatepark et pumptrack. Le skatepark de 440 m2 réalisé en béton, accueillera à la fois un public débutant et confirmé. Curb, tables, marches, plans inclinés, gap agrémenteront la zone. La pumptrack de 590 m2 sera recouverte d'un enrobé noir.

Cet espace s'articulera en 2 pistes, une pour les niveaux intermédiaires et confirmés et une autre pour les niveaux débutants.

Installé à proximité du parcours de santé, cet espace pour les "riders" sera accessible en toute sécurité à partir du centre du village et sera entièrement clôturé.



INFO TRANSPORT POUR LE COLLÈGE DE LA XAVIÈRE :

NOUVEL ARRÊT : route de Leyrieu (*nouveaux logements*)

Ligne junior directe : J D 4

=> Ramassage :

Saint Pierre de Chandieu

Toussieu

Chaponnay

=> direction Collège La Xavière

LIGNE



- ST-PIERRE-DE-CHANDIEU
- TOUSSIEU
- CHAPONNAY
COLLÈGE LA XAVIÈRE

RENTRÉE SCOLAIRE 2021

Jeudi 2 septembre

VACANCES SCOLAIRES 2021-22

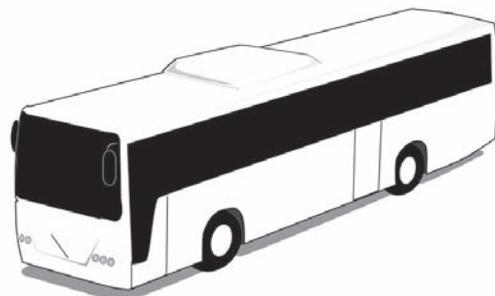
Toussaint : du 23 octobre au 7 novembre

Noël : du 18 décembre 2021 au 2 janvier

Hiver : du 12 février au 27 février

Pâques : du 16 avril au 1er mai

INFO +





UNE JOURNÉE A LA CRÈCHE

POINT DE VUE DE L'ENFANT VS POINT DE VUE DE LA PROFESSIONNELLE



À 8h, j'arrive à la crèche avec ma maman ou mon papa. Je me lave les mains grâce aux petits gants installés à l'entrée. La dame de la crèche me prend la température sur mon front. Vers mon petit casier où se trouve ma petite photo, j'enlève mes chaussures, mon blouson et je pose mon doudou et ma sucette de la maison. Maman ou papa m'accompagne dans la salle, et je leur dis au revoir pour la journée. Si j'ai un gros chagrin, alors la dame de la crèche me propose mon doudou et ma sucette.

Jusqu'à 9h, tous mes copains arrivent progressivement. En les attendant je joue avec les jeux installés sur les tapis. Des fois, je vais faire pipi sur les petits WC tout seul, ou bien, on me change la couche si nécessaire.

Puis quand tout le monde est là, nous allons nous installer à table pour boire un petit verre d'eau. Après, super ! C'est le temps des chansons ou des histoires. Parfois il y a même des dames qui viennent à la crèche pour nous proposer de la musique, de la gymnastique, des histoires ; ou bien les papis et les mamies de la maison de retraite viennent nous rendre visite ! *(hors pandémie)*

Après ce temps d'activité, vers 11h, arrive le temps du repas. Cela tombe bien, mon ventre faisait un drôle de bruit. Nous mangeons avec les copains à la même table et on s'occupe de nous tout le long du repas, c'est l'occasion de discuter et d'apprendre à manger tout seul, comme un grand ! A la fin du repas, je prends mon gant pour me débarbouiller et rejoins les autres copains dans la salle afin de me préparer au dodo.

À 12h je retrouve mon lit et mon doudou, et je me pose dans le calme avec une petite musique pour m'endormir. La dame de la crèche reste avec nous pour nous rassurer et m'aider à fermer mes petits yeux. Après cette matinée riche en émotions, dormir un peu permet de recharger mes batteries pour l'après-midi.

Vers 15h, tout le monde est debout ! Il est temps de retourner jouer, faire des dessins, aller dans le jardin, construire des supers tours ! Mais ... Une petite pause s'impose, que vais-je retrouver sur la table du goûter ? Un moment que j'aime bien avant de retrouver papa et maman.

Vers 16h30, c'est le temps des retrouvailles, où parfois je pars avant les copains ou après ... Cela dépend des jours. En patientant, la dame de la crèche a la bonne idée de sortir les Boggen-rollers qui vont super vite (le truc à roulettes qui ressemble à une voiture) ! Elle me raconte des histoires, fait de la relaxation avec nous... Et je retrouve alors mon papa ou ma maman : la dame explique ma journée, j'écoute et je participe aussi en racontant mon histoire à moi. Je remets mes chaussures, et dis au revoir à demain !



À 7h50, j'arrive à la crèche, pose mes affaires, mets mes chaussures spéciales « crèche » et rejoins ma section. Je prépare les petits gants du matin pour les enfants (savon-eau) et installe la salle de vie avec différents espaces de jeux (construction, symbolique, histoires...).

À 8h, j'ouvre les portes afin que les parents et les enfants se dirigent vers l'accueil. Je prends la température des enfants pour contrôler, et écoute les informations importantes que les parents me transmettent pour prendre le relais sur la journée. Les enfants sont en jeux libres pendant que je continue l'accueil. Une fois tous les enfants arrivés, nous proposons un petit verre d'eau ainsi qu'un temps calme pour les regrouper et ainsi passer à une autre activité.

Vers 10h, après m'être concertée avec mes collègues sur les besoins du jour des enfants, nous proposons diverses activités : manuelles, motrices, sorties et en partenariat avec les intervenants... Avant le repas, nous faisons un petit lavage de mains afin de s'installer à table. Chacun choisit sa place et une professionnelle se positionne à chaque table. Le temps du repas est alors un moment riche en apprentissages ! À la fin du repas, je distribue les gants pour que les enfants se débarbouillent seuls, puis les accompagne dans la salle de vie pour les préparer à la sieste.

Une fois que les enfants sont prêts pour la sieste, nous les rassemblons pour faire un petit temps calme et lire quelques histoires. J'accompagne ensuite les enfants dans les dortoirs, chacun trouve sa couchette attitrée, et je mets de la musique douce. Nous restons, mes collègues et moi, à tour de rôle, dans le dortoir tout le long de la sieste. Ma collègue vient me relayer, je prends ma pause repas.

Lorsque je reviens, je prépare de nouveaux jeux dans la salle pour le réveil des enfants. Chacun se réveille progressivement et se prépare à de nouvelles activités : sortie dans le jardin, jeux de construction... Vers 15h30, une fois les enfants tous réveillés, il est l'heure du goûter ! Comme pour le repas, chaque professionnelle fait le goûter avec les enfants de sa table. C'est l'occasion d'échanger sur la journée que les enfants ont passé à la crèche.

A 16h15 c'est souvent la fin du goûter et l'heure des accueils ! Les parents arrivent progressivement pour récupérer les enfants qui sont en jeux libres à ce moment-là. Cela dépend de mes horaires, parfois je suis assise et disponible auprès des enfants pour les accompagner dans leurs jeux, parfois je fais les relèves aux parents relatant la journée de l'enfant. J'incite l'enfant à participer à cette transmission d'informations, puis lui souhaite une bonne soirée ainsi qu'à ses parents.

Lorsqu'il reste peu d'enfants, nous commençons à ranger les derniers jeux pour proposer une activité plus calme : histoires, comptines, relaxation...

À 18h, les derniers enfants partis, je fais attention de fermer toutes les entrées et fenêtres, monte récupérer mes affaires et ferme la crèche avec mes dernières collègues. Encore une bonne journée de passée, et nous nous retrouverons le lendemain pour de nouvelles découvertes !





INSTALLATION ILLÉGALE DES GENS DU VOYAGE

LA MAIRIE S'Y EST OPPOSÉE AU QUOTIDIEN
MAIS LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF A ANNULÉ L'ARRÊTÉ VISÉ,
DONNANT AINSI RAISON AUX GENS DU VOYAGE

Mercredi 2 juin au soir, de nombreuses caravanes de gens du voyage se sont installées sur des terrains de la commune de Marennes, limitrophes de Chaponnay. À partir de ce moment, nous avons entrepris de multiples démarches.

• **Dès le 2 juin au soir, une délégation municipale et la Police Municipale étaient présents pour s'opposer à leur installation. Malgré la présence de gendarmes et d'une équipe du Peloton de Sécurité et d'Intervention de la Gendarmerie, les forces de l'ordre n'ont pu empêcher l'installation d'une cinquantaine de caravanes.**



• Le 3 juin, nous commençons les démarches auprès de la Préfecture du Rhône et les dépôts de plainte en gendarmerie, pour les installations illégales et les vols de fluides (électricité et eau). Dans le même temps, nous condamnons les accès au bâtiment du rugby.

La propriétaire d'un des 3 terrains occupé portait rapidement plainte.

Pour limiter les nuisances, nous organisons la mise à disposition dès le 3 juin, d'une benne à déchets aux frais des voyageurs. La police municipale trouve un accord avec les responsables du camp, afin qu'une équipe ramasse chaque soir les déjections humaines constatées aux abords. Nonobstant notre présence quotidienne et celle des forces de l'ordre (gendarmerie et police municipale), la situation a rapidement pris de l'ampleur, le groupe a atteint une centaine de caravanes double essieu (les caravanes simple-essieu n'étant pas comptabilisées).

• Le 6 juin, un second groupe s'est installé, mais la cohabitation étant impossible entre eux, ils se sont déportés sur un terrain adjacent.

En début de seconde semaine, un 3ème groupe s'installait le long de la route départementale, sur un quatrième terrain. Toujours afin de limiter les nuisances, nous organisons la mise à disposition dès le lendemain, d'une benne à déchets aux frais des voyageurs. Dès l'occupation, le propriétaire portait plainte.

• Un nouveau dépôt de plainte était effectué le 7 juin en gendarmerie, suite à la constatation de déjections humaines autour du terrain de rugby, dans la zone humide et le long des chemins ruraux.

• Le 8 juin, après saisine par Monsieur le Maire de Marennes, territorialement compétent, Monsieur le Préfet prenait un arrêté préfectoral d'expulsion forcée.

• **Le 10 juin, l'audience au Tribunal Administratif était fixée pour statuer et le même jour, la Mairie déposait à nouveau plainte du fait de dégradations constatées sur les bâtiments du rugby entre le 8 et le 9 juin.**

• **Le 11 juin, le Président du Tribunal Administratif annulait l'arrêté visé, donnant ainsi raison aux gens du voyage.**

À partir de cette date, nous avons entrepris d'aider les propriétaires privés à engager des démarches juridiques auprès du Tribunal de Grande Instance, seules démarches possibles d'après les informations transmises par la Préfecture.

Nous avons trouvé un avocat spécialisé pour mener ce type de démarches et avons organisé une réunion en mairie.

Contrairement aux informations que nous avons obtenues en premier lieu (non-conformité du territoire communautaire avec le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage), la motivation de la décision du Tribunal administratif, transmise le 16 juin, est invraisemblable.

Au vu des photos et des constats, le Président a jugé que les branchements électriques ne présentaient pas de risque, que le rassemblement n'apportait pas de trouble à la salubrité publique vu que les caravanes disposaient toutes de sanitaires et que les nombreux mouvements de véhicules ne portaient pas atteinte à la tranquillité publique, dans un secteur sur lequel la présence d'habitations n'était pas avéré ...

Impossible d'accepter de tels propos ... Nous nous sommes démenés pendant une quinzaine de jours, actionnant tous les dispositifs juridiques, tant publics que privés et le Président du Tribunal décrit une situation inverse à ce que nous subissons tous ...

Les caravanes sont équipées de sanitaires, mais il suffit d'entrer dans la zone humide, dans les bois, sur les chemins ruraux du plateau et même désormais à proximité des complexes sportifs, pour constater que ces personnes n'en font que rarement (voire jamais) usage.

Les branchements électriques sauvages sur des installations d'éclairage public, réalisées hors de tout cadre sécuritaire, ne peuvent être regardés par la justice comme n'étant pas à risque, la preuve le réseau a disjoncté le 18 juin au soir privant d'électricité tout le quartier d'Aillon.



Les branchements sur les poteaux incendie, pour une population estimée à plus de 1 000 personnes, mettent à néant nos moyens de défense contre l'incendie. Dès le 3 juin, nous avons signalé cette défaillance auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours. Les mouvements de véhicules, avec les manœuvres sur la route départementale, les allers retours permanents, les démarchages et les autres actions, que la Loi ne me permet pas ici de citer ... comment cela pourrait-il être acceptable ! Le 21 juin, la Mairie saisissait à nouveau la Préfecture sur les démarches à engager au titre de l'atteinte à l'environnement, notamment pour pollution aux phosphates (déjections humaines, rejets de lave-linge et lave-vaisselle...) dans des espaces de préservation environnementale et de contact avec la nappe phréatique.

- Le 22 juin, le premier groupe quittait les terrains occupés en face du terrain de rugby.
- Le 24 juin, le SMAAVO (organisme gestionnaire de la zone humide) co-signait un courrier avec Monsieur le Maire de Chaponnay sur l'atteinte à l'environnement du fait des occupations illicites et saisissait, tant le Préfet de Région que le Président du Département du Rhône (organisme de tutelle des Espaces Naturels Sensibles).
- Le même soir, en bureau d'adjoints, Monsieur le Maire décidait de procéder d'autorité au labour des terrains inoccupés.
- Le 25 juin en fin d'après-midi, une délégation municipale accompagnée de 3 tracteurs chaponnaysards partait retourner les terrains sur la commune de Marennes.

À cet instant, de nouveaux voyageurs se présentaient surpris du labour, pensant occuper les terrains libérés à compter du dimanche ...

Face à la grogne, les voyageurs encore présents sur les autres terrains comprennent qu'il est temps de partir et le dimanche 27 juin, les terrains sont tous libérés de toute occupation.

Afin que ces situations ne se reproduisent plus, nous avons décidé de convier, dès septembre, les propriétaires et les exploitants à une réunion en présence des services de l'État et de la Chambre d'Agriculture afin de définir un plan de gestion agricole de ces terrains qui réduisent le risque d'envahissement.



PROPRETÉ & TRI

NOUVELLE DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE

OUVERTURE LE 7 JUILLET, SITUÉE À SAINT SYMPHORIEN D'OZON

La nouvelle déchetterie intercommunale gérée par le SITOM est ouverte depuis le mercredi 7 juillet à Saint Symphorien d'Ozon. Elle est située au 1980 route d'Heyrieux, sur la route départementale en direction de St Symphorien d'Ozon après le rond-point.

Son accès se fait par la lecture de la plaque d'immatriculation des véhicules. **Pour cela vous devez inscrire vos différents véhicules sur la plateforme** <https://dechetteries-sitomsudrhone.horanet.com/> en vous munissant d'un justificatif de domicile et de la carte grise des véhicules. Les personnes rencontrant des difficultés d'inscription sur internet peuvent remplir un document papier mis à disposition à la mairie de Chaponnay, puis l'envoyer au SITOM, par courrier postal ou par email, accompagné des pièces demandées. Dans un premier temps le gardien de la nouvelle déchetterie permet l'accès avec l'actuel badge du SITOM mais progressivement les usagers doivent se déclarer sur la plateforme.

C'est une nouvelle génération de déchetterie à plat. **Elle apporte un service amélioré aux usagers** en étant ouverte tous les jours ouvrés au public. Les usagers déposent leurs déchets verts directement au sol dans des alvéoles, alors que les autres déchets (cartons, ferraille, encombrants, bois) vont dans des bennes compactrices ou dans des élévateurs automatiques pour les gravats et meubles. Grâce à la facilité des vidages, ce système sécurisé permet donc une fluidité des passages.

A noter que les deux anciennes déchetteries intercommunales de Saint Symphorien et de Chaponnay ont fermé leurs portes le samedi 3 juillet au soir.

Ouverture d'une nouvelle déchetterie à Saint Symphorien d'Ozon

SAINT SYMPHORIEN D'OZON - 1980 route d'Heyrieux, RD 149 (69360)

HORAIRES D'ÉTÉ DU 1/03 AU 31/10 :

lundi, mercredi, vendredi, samedi : 8h30 à 12h - 14h à 18h

mardi : 8h30 à 12h

jeudi : 14h à 18h

HORAIRES D'HIVER DU 2/11 AU 28/02 :

lundi, mercredi, vendredi, samedi : 9h à 12h - 14h à 17h30

mardi : 9h à 12h

jeudi : 14h à 17h30



SOCIAL

SOLIDARITÉ À CHAPONNAY



LA SOLIDARITÉ EST NOTRE PRIORITÉ !

Chaponnay n'étant pas une commune suffisamment grande, nous n'avons pas pu accueillir de centre de vaccination anti COVID. Cela ne nous a malgré tout pas empêché de nous mobiliser pour nos aînés en travaillant en collaboration avec le centre de Saint Symphorien d'Ozon et ce, afin de leur permettre de bénéficier de cette vaccination au plus près de leur domicile et dans des délais raisonnables.

Ainsi de nombreux rendez vous ont été pris pour eux, nous avons veillé à ce qu'ils puissent y être accompagnés ou bien les avons nous-mêmes accompagnés.

Des rendez-vous ont été également pris pour quelques résidents de l'EHPAD les ALLOBROGES qui n'avaient pas pu recevoir les premières injections lorsque cela était possible directement dans la structure.

Nous nous sommes également assurés que nos habitants les plus vulnérables avaient eu accès à l'ensemble des informations concernant cette campagne. Chacun d'eux a été contacté par un membre de l'équipe municipale.

Depuis quelques semaines, les fortes chaleurs ont fait leur retour, le plan canicule a été activé par le Département. Parallèlement, nos aînés les plus vulnérables sont ainsi régulièrement contactés et visités. Des bouteilles d'eau leur sont parfois remises et des conseils leur sont prodigués.

Nous attirons l'attention de chacun d'entre vous concernant nos aînés, qui sont peut-être vos voisins, des connaissances, n'hésitez pas à laisser leurs noms et coordonnées en Mairie si vous pensez qu'ils doivent aussi bénéficier de cette vigilance.



Le 1er mai,
la municipalité est allée apporter
un peu de bonheur
à l'ensemble des résidents
de l'Ehpad



TRAVAUX

RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE SALLE DES FÊTES EN MÉDIATHÈQUE

Le 10 juin dernier, l'Assistant Maître d'Œuvre mandaté par la commune de Chaponnay nous a présenté le projet. Étaient conviés ce jour-là, Cyrille Chevillat (notre responsable bibliothèque), accompagnée de l'architecte conseil et la conseillère livres et lectures de la DRAC*. Cet organisme est susceptible de nous accompagner financièrement dans ce Projet Culturel Scientifique Educatif et Social (PCSES)
Après une visite des lieux, tout le monde est reparti enchanté !

Prochaine étape : appel d'offres et choix du MOE (Maître d'Œuvre)

*DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles



AGRANDISSEMENT DE L'ORÉE DES CHAMPS

Les travaux de maçonnerie sont déjà bien avancés, malgré quelques difficultés d'approvisionnement de certains matériaux, liées à la crise sanitaire.

Cela permettra d'avoir un bâtiment hors d'eau* et hors d'air* avant les congés d'été et ainsi respecter la date de réception prévue début octobre. Des interventions de divers corps d'état* vont pouvoir avoir lieu en toute sécurité.



LEXIQUE

*TERMES TECHNIQUES

- Hors d'eau : toiture et étanchéité finalisées
- Hors d'air : menuiseries extérieures (portes et fenêtres) finalisées
- Corps d'état : plomberie, plaquiste, carreleur...



ASSOCIATION DES FAMILLES COUTURE

Après plusieurs mois d'interruption, l'Association des familles a pu reprendre son activité de couture. Les cours ont lieu le jeudi matin et sont dispensés par Mélodie, qui partage son savoir-faire et ses compétences avec passion et une très grande attention à l'égard de chaque adhérente, le tout, dans une ambiance conviviale !

Si vous êtes intéressés, que vous soyez débutants ou que vous ayez envie de vous perfectionner, l'association propose un autre créneau horaire pour adultes le mardi soir.

Des ateliers enfants sont également mis en place pendant les vacances scolaires.

Renseignements au 06.08.02.38.70
et familleschaponnay@gmail.com



CHAP'DANSES

En septembre venez essayer des cours de danses au club CHAP'DANSES salle Plantier, à l'espace Jean Gabin avec Muriel et Daniel.

Les lundis, mercredis et jeudis soirs de 19h à 22h : Rock, Salsa et Bachata, danses de Société, danses en Ligne et Country vous sont enseignés.

Après deux saisons pour le moins « mouvementées et différentes », dès septembre 2021 vous pourrez venir vous remettre dans la pratique ou simplement commencer enfin à apprendre à danser. Venir ou revenir s'amuser dans une super ambiance conviviale et amicale ! Les deux profs expérimentés ont le punch pour ça !

Renseignements, planning des cours et tarifs au 06 63 28 40 36 et au forum en septembre. Chaussures de rechange indispensables. On peut venir essayer, tenter et se décider... Alors cette année, on se lance ?

LE COLLECTIF

Le « Mai des Mots » : un vrai succès !

Tout au long du mois, la commission « culture » du Collectif a en effet égayé le village grâce aux ateliers d'écriture des élèves des écoles (maternelle, primaire, collège) ainsi que des résidents de l'EHPAD.

Les écrits ont été progressivement affichés sur les grilles des écoles et pour finir, un parcours poétique a été tracé dans le bois de Tholomé. Des mots, des textes, des slogans sur supports variés ont été déposés le long du chemin. Balade appréciée par les enfants avec leurs classes puis en famille pendant le week-end.

Organisé par la commission « développement durable », un « atelier-vélo » a aussi eu lieu début juin : sensibilisation aux gestes pour entretenir son vélo, aux réparations de base ainsi que conseils sécurité et outillage. Nos vélos vous disent merci !

Le Collectif sera présent au forum cette année : intéressés par nos projets ou avec des idées à partager pour nous aider à créer du lien entre les habitants, venez nous rencontrer !





ASSOCIATION CHAPONNAY YOGA

La pratique du yoga nous a aidés à passer le cap de ces 2 années pour le moins compliquées sur le plan sanitaire ... Il n'était pas question de laisser tomber nos yoginis et yogis !

Alors nos 3 professeures se sont adaptées en nous proposant pendant les confinements d'abord des cours audio puis des cours en visio ! Lorsque nous avons pu utiliser la salle qui nous est dédiée dans l'ancienne école maternelle, nous avons aussi réduit à 10 le nombre de présents au lieu de 18 et augmenté le nombre de cours de 7 à 10 par semaine.

Pas simple mais on a essayé au maximum de garder le lien ! Nous allons reprendre en septembre 2021 avec toujours une jauge à 10 et en proposant 11 cours de 1h ¼.

Pout tout renseignement ou inscription : yoga.chaponnay@orange.fr
N'attendez pas pour vous inscrire, les places sont très demandées !!!



FOOTBALL CLUB DE CHAPONNAY MARENNES

Club formateur, labellisé "école de foot" par la FFF, le Football Club de Chaponnay Marennes (FCCM), avec 550 licencié(e)s, 31 équipes, et plus de 40 bénévoles, vous accueille sur ses deux complexes sportifs (Chaponnay, Marennes) pour la saison 2021-2022.



Le club a la chance de pouvoir bénéficier du soutien d'Estelle Laurier, notre marraine, et de Maxence Caqueret, notre parrain, qui nous font l'honneur de rendre visite à nos licenciés à l'occasion de stages ou animations.

Le Club propose tout au long de la saison des séances d'entraînement et animations spécifiques, encadrées par des éducateurs formés, et s'appuie sur une équipe de bénévoles très motivés.

Le FCCM poursuit sa progression dans toutes les catégories. Plusieurs de nos équipes évoluent en ligue (U18, U20, séniors) et d'autres jouent au plus haut niveau départemental (U13 label, U15, U17). Le club continue également le développement de sa section féminine en s'appuyant sur une équipe séniors féminine et en proposant aux jeunes filles de nous rejoindre pour découvrir ce sport et vivre leur passion.

Des stages sont organisés pendant les vacances (printemps, été) encadrés par nos éducateurs et bénévoles.

Viens nous rejoindre au FCCM ! Contact : chaponnaymarennes@lrafoot.org
Retrouve la vie du club sur le site et les réseaux sociaux du club.
N'hésite pas à nous rejoindre sur instagram ([fccm_officiel](https://www.instagram.com/fccm_officiel)) et Facebook (FCCM).

ÉCOLE DE MUSIQUE DE CHAPONNAY

Préparation de la saison 2021-2022

Un petit rappel pour ceux qui ne connaissent pas notre association pour indiquer que l'École de Musique de Chaponnay fait partie de l'Association Vincent d'Indy (www.vincentdindy.fr) avec 4 autres communes. Cette structure permet de proposer une offre musicale très riche avec 30 professeurs.

Grâce à la vaccination nous espérons reprendre une activité normale dès la prochaine rentrée et vous invitons à vous inscrire, dès maintenant, en allant sur le site internet de l'école. Nous pourrions encore prendre quelques inscriptions lors du forum des associations début septembre.

Pour cette rentrée, de nouveaux cursus sont proposés, notamment avec des formules plus souples s'adaptant aux adolescents ou aux adultes, une nouvelle formule pour l'initiation permettant pour l'enfant qui a déjà choisi son instrument de la pratiquer dès le CP, en petit groupe.

Pour 2022, en plus des auditions qui sont programmées régulièrement à l'Orée des Champs ou Salle Gonnet, nous prévoyons un concert musique actuelle en février avec plusieurs groupes de rock de l'école à l'espace Jean Gabin.





CHAPONNAY GYM

Fini les cours en extérieur !

Ça y est, nous avons enfin réintégré la salle d'entraînement et ça fait du bien à tous : les gyms, les entraîneurs, les parents et à nous bénévoles qui encadrons l'association.

Nous remercions les gyms d'être venus en extérieur et surtout nos entraîneurs qui ont fait leur possible pour assurer des séances et permettre de garder un lien avec les groupes.

Les inscriptions se font comme l'année dernière en ligne sur le site : <https://chaponnay-gym.pepsup.com/>

Bonnes vacances à tous, et, rendez-vous en septembre



CHAPO CLAC

Après une année difficile, nous préparons activement la prochaine rentrée de septembre.

Nous proposons plusieurs créneaux horaires :

- le lundi : de 17h à 18h en périscolaire pour les primaires, (pédibus à l'aller)
- le mercredi :
 - de 15h45 à 16h45 pour les primaires
 - de 17h à 18h pour les collégiens
 - de 18h15 à 19h15 pour les lycéens
 - de 20h à 22h pour les adultes

Votre enfant souhaite tester un cours de théâtre ? Un essai est possible, en septembre, avant l'inscription définitive.

En donnant la possibilité de s'exprimer par la gestuelle ou la parole, de parler devant du public et donc de surmonter sa timidité, le théâtre permet de se sentir à l'aise à l'oral et de prendre confiance en soi. En cours, il n'y a pas de compétition, pas de classement, ni de notes, juste le plaisir de progresser à son rythme.

Et parce qu'il n'y a pas de théâtre sans l'enjeu de la scène, les comédiens présentent un spectacle en fin d'année, pour réjouir ceux qui viennent les applaudir.

Nous vous attendons sur notre stand au forum des associations. Pré-inscription possible par courriel : burochapoclac@free.fr

en précisant nom, prénom, âge, classe de l'élève et numéro de téléphone des parents.

CHAPONNAY'S ART

La rentrée se prépare pour les artistes de Chaponnay's Art

La crise sanitaire n'a enrayé ni la volonté de l'association Chaponnay's Art, ni l'enthousiasme des artistes. Il convient aujourd'hui de préparer la rentrée 2021/2022, pour une année que nous souhaitons sous les meilleurs augures, avec notamment l'exposition qui s'annonce en début d'année 2022.

Un petit rappel des ateliers proposés :

- Adultes :
 - Aquarelle: intervenante Anne Baudrand
 - Pastel sec : intervenante Térésa Soriano
 - Dessin : en cours
- Enfants (primaire) : intervenante Térésa Soriano
- Ados (collège +) : intervenant Merryll Bouchereau
- Stages peinture adultes : intervenante Régine Frelut
- Atelier libre



Les cours sont dispensés par des professeurs diplômés :

- École nationale supérieure des beaux-arts - Ecole Emile Cohl
- École Supérieure d'Art et Design de Saint-Etienne

DATE DES INSCRIPTIONS et/ou RENSEIGNEMENTS au mois de juillet : Samedi 24 juillet matin, de 10h à 12h

Nous serons également présents au forum des associations. Nous attirons votre attention sur le fait que certains ateliers sont très vite complets, nous vous invitons à rapidement vous inscrire. Nos coordonnées : chaponnaysart@sfr.fr





RUGBY-CLUB DU PAYS DE L'OZON

LE RUGBY SÉNIOR REMET SES CRAMPONS !

Le jeudi 10 juin, les Séniors du Rugby-club du Pays de l'Ozon ont pu reprendre les entraînements.

Malgré une équipe encore incomplète, environ 25 joueurs ont pu reprendre les séances de décrassage et de remise en forme auprès des entraîneurs Frédérique Maisonneuve, Olivier Arthaud et Zoran Denoix.

L'objectif de ces séances est d'assurer une préparation adaptée et nécessaire en vue d'un redémarrage optimal pour la rentrée sportive en septembre. C'est avec enthousiasme que les joueurs ont pu retrouver leurs équipiers et retrouver leurs sensations sur le terrain !

Les aspirations des Séniors sont grandes pour la saison 2021-2022, puisqu'ils visent le niveau "Honneur" du championnat.

Si vous souhaitez des informations sur le club, contactez-nous par mail pour de plus amples informations : rcporugby@gmail.com ou au 06 76 10 66 56 et pour l'école de rugby 06 60 23 72 52.

Le club sera ravi de vous accueillir, fidèle à l'esprit convivial de sa devise : « RCPO, un Club, une Passion, un Territoire » !



ADEC

Dites NON à l'élargissement de l'A46-Sud ! Car c'est un piège...

L'Association de Défense de l'Environnement de Chaponnay (ADEC) vous incite vivement à participer à la concertation publique organisée cet été pendant que les gens sont absents ! **DITES NON au projet de passage à 3 voies pour l'A46-Sud, car le trafic routier et sa pollution, nous n'en « poumons » plus, alors n'en rajoutons pas !**



Le projet porté par Vinci et l'État peut paraître a priori bénéfique pour Chaponnay et les autres communes le long de l'A46-Sud qui réclament une fluidification du trafic... Mais en fait, dire oui à une 3^{ème} voie sur l'A46-Sud c'est un piège puisque la conséquence sera que l'axe devra ensuite absorber la circulation de transit que la Métropole de Lyon ne veut plus en raison du déclassement de l'A6/A7. Avec ce projet la situation deviendra donc pire pour nous. Car sachez que 20 000 véhicules supplémentaires que le cœur de ville ne veut plus, augmenteront alors à nos dépens le flux de pollution.

Flux de pollution que subissent déjà nos communes le long de l'A46-Sud où les taux d'Ozone et de particules fines sont déjà trop élevés et au-dessus des normes OMS mettant en danger notre santé.

Le nombre de camions est déjà trop important ici ! Cette 3^{ème} voie ne répondra donc pas à nos besoins car au lieu de nous ajouter du trafic routier de transit, nous souhaitons plutôt avoir des transports collectifs performants donnant la possibilité de réduire l'utilisation unique de la voiture pour nos déplacements quotidiens. Ce projet ne prend pas en compte les besoins nécessaires au développement démographique et économique du Sud-Est Lyonnais et du Nord-Isère. Il ne fait que servir les besoins de la Métropole de Lyon, à nos dépens ...

C'est donc après ces analyses que nous proposons l'alternative d'un réel grand contournement autoroutier de transit, ce en prolongeant l'A432 depuis Saint Exupéry aéroport jusqu'à l'A7 au sud de Vienne, au lieu de renvoyer le trafic de l'A432 sur l'A46-Sud tel que l'on veut nous l'imposer.

Nous réclamons donc une véritable alternative ! Restons mobilisés pour défendre notre cadre de vie et que les choses soient faites dans le respect des populations concernées ! **Alors la 3^{ème} voie A46-Sud, c'est NON !**

Le bureau de l'ADEC



CRUES DU MOIS DE MAI

LES CHAPONNAYSARDS DISENT MERCI À LEUR ZONE HUMIDE !

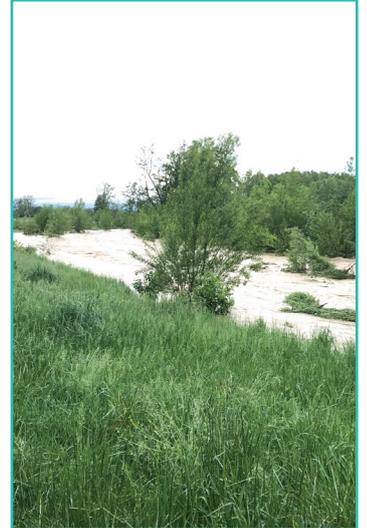


Savez-vous qu'en France, 40 % de l'espace territorial est exposé au risque inondation ? Les inondations sont un danger pour les riverains des 13 300 communes concernées. De ce fait, réduire voire supprimer la problématique inondation est un enjeu pour certaines municipalités dont Chaponnay, laquelle est fermement déterminée à réduire au maximum les dommages aux personnes et aux biens.

Retour sur les longues journées de lundi 10 et mardi 11 mai 2021...

M. le Maire de Chaponnay avec ses équipes étaient sur le terrain avec le SMAAVO* pour surveiller la montée des eaux. Il s'agissait alors de pouvoir alerter les riverains au besoin, y compris pendant la nuit.

Heureusement les 47 hectares de prairies et d'aménagements de la zone humide de la Sauzaye ont pu diminuer les impacts de la montée d'eau. En effet, notre zone humide a agi en tant que zone d'expansion des crues, telle une éponge réduisant ainsi le débit de la crue.



Le niveau d'eau a été limité en aval.

Par ailleurs la durée d'écoulement a été étalée ... Ouf, pas d'évacuation, ... mais pas loin ! Merci la zone humide de la Sauzaye !

*SMAAVO : Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon

LA ROSE "MADAME HENRYANE DE CHAPONAY"

Le rosier Henryane de Chaponay* a de grandes fleurs doubles parfumées aux couleurs éclatantes, jaune et orangé.

Ce rosier résiste bien aux maladies et a une floraison remontante jusqu'aux gelées.

Une quinzaine de rosiers Henryane de Chaponay sont plantés dans la commune, en massifs, en bordures, ou en isolés.

Madame Henryane de Chaponay (1924 – 2019) était une aristocrate française, cousine du comte de Paris et du roi des Belges. C'est la fille d'Antoine de Chaponay, marquis de Chaponay-Morancé, et de la princesse d'Orléans – donc descendante directe du roi Louis-Philippe et d'une des plus anciennes familles de Lyon dont certains membres ont habité Chaponnay.

Infos +

- Lyon était la capitale de la rose au XIX^{ème} siècle.
- Il faut 6 à 9 ans pour créer une nouvelle variété de roses !
- Baptiser une rose d'ornement est une coutume du XVIII^{ème} siècle et permettait de les différencier des roses botaniques qui avaient des noms latins.





DES POULES POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS :

UNE IDÉE SIMPLE ET EFFICACE PROMUE PAR LE SITOM ET LA MUNICIPALITÉ

L'opération sous la halle du village a été très populaire début juin ! Pas moins de 136 poules ont été adoptées par 68 familles de Chaponnay qui les avaient préalablement réservées auprès du SITOM (Syndicat Intercommunal du Traitement des Ordures Ménagères Sud-Rhône).

En effet les poules sont un excellent moyen pour réduire les déchets alimentaires, et donc les coûts globaux. Le but est donc de permettre la diminution du nombre de biodéchets car deux poules consomment jusqu'à 150 kg de déchets organiques par an. Autre avantage : avec deux poules, chaque famille obtient en moyenne 200 œufs par an !

La logistique de distribution a été soigneusement organisée car les poules sont des êtres vivants et fragiles. Chaque foyer adoptant est venu avec une caisse de transport, et un contrat moral d'adoption a été mis en place. En contrepartie de la mise à disposition de deux poules, les volontaires se sont engagés à s'en occuper de façon régulière (nourriture, entretien...), à fournir un abri, ainsi que 15 à 20 m² de terrain pour gratter la terre, manger du gravier, chercher des insectes et lombrics.

Ce type de projet montre qu'il est possible d'appliquer le développement durable au quotidien.



LE PARC MUNICIPAL DE CHAPONNAY UN PATRIMOINE PRÉSERVÉ

Ce n'est vraiment pas de gaieté de cœur que la municipalité a autorisé fin mai la coupe d'un arbre centenaire dans le parc municipal. En effet l'érable d'une vingtaine de mètres de haut habituellement réputé pour son feuillage touffu, n'avait pas fait de feuilles l'an dernier et était finalement devenu complètement sec comme en témoignent les photos.

L'arbre avait subi l'été dernier un stress hydrique (sévère manque d'eau) combiné à de fortes températures, qui s'est traduit par son affaiblissement. Puis cet hiver, le village a subi un vent localement si fort que la Préfecture a déclenché à plusieurs reprises des alertes. La combinaison des phénomènes de manque d'eau, de canicules, et de tempêtes a hélas achevé la perte de ce vieil érable. La sécurité des usagers étant en jeu, il a donc été décidé de procéder à son abattage afin de prévenir le risque de chute de grosses branches sur les nombreux promeneurs et enfants dans le parc.

Les arbres du parc municipal constituent un patrimoine végétal pour lequel la municipalité a défini un programme pluriannuel. C'est pourquoi **la commande d'un rapport auprès d'un expert arboricole a été faite** afin de recenser l'état de santé d'une partie des arbres du parc municipal avec leur identification et leur géolocalisation. S'en suivra des fiches individuelles de recommandations de soins pour chaque sujet inventorié, ou un abattage en cas de risque physiologique, phytosanitaire ou mécanique.

Cet hiver de nouveaux arbres seront plantés en remplacement de ceux déjà coupés. Les essences seront sélectionnées pour leur résistance au vent, à la sécheresse et aux épisodes caniculaires dont il faut désormais tenir compte avec le réchauffement climatique. La surveillance et la replantation de nouveaux sujets seront également portés aux budgets à venir car **la municipalité veut assurer une pérennité dans la gestion de son patrimoine arboré.**





HOMMAGE

MONSIEUR JO BUENDIA

HOMMAGE À NOTRE MAGICIEN CHAPONNAYSARD

Jo Buendia, bien connu pour son implication dans la vie culturelle et festive de la commune, conseiller municipal dans les années 1970, nous a quittés le 28 avril 2021 dans sa 92e année. Né le 26 mai 1928 à Saint-Fons, il épousa Aurélie en 1950 avec qui il partagea 71 ans de vie commune dans leur maison au centre du village. A deux reprises, la situation du couple émut la population lorsque le sort s'acharna sur eux (incendie de 2012 et inondation de 2018) les obligeant à quitter leur foyer pour loger à l'hôtel durant de longs mois. Episodes qu'ils surmontèrent courageusement.

Une grande force de caractère, la volonté et surtout la passion animaient Jo Buendia dont le parcours fut aussi dense qu'atypique. Après avoir débuté comme coiffeur, puis passé le concours d'entrée dans l'administration il devint inspecteur assermenté à la sécurité sociale. **Qui eut deviné que derrière ce fonctionnaire se cachait également un Magicien ?**

Entré en 1964 à l'A.F.A.P. (Association Française des Artistes Prestidigitateurs), il est décoré chevalier du Mérite artistique en 1965 et obtient le grade de magicien en 1984. Il était membre de l'Amicale Robert-Houdin de Lyon.

Jo Buendia était un artiste à multiples facettes, autodidacte. Excellent danseur de claquettes, il enseigna cette danse aux jeunes de Chaponnay. Musicien, il jouait du trombone, de la clarinette, de la guitare et orgue électronique. Grâce à ses aptitudes artistiques, il évoluait avec aisance sur la scène, endossant tous les rôles y compris celui de clown blanc. Pour ce prestidigitateur et illusionniste talentueux, connu sous son nom d'artiste John Ball's, les tours de passe-passe, les apparitions de colombes dans un tourbillon de feu, les numéros de partenaire coupée en deux ou en lévitation, n'avaient plus de secrets. Bien sûr, comme tout magicien qui se respecte, il ne dévoilait jamais ses secrets, même pas à sa famille.

Il sillonna la France, l'Europe pour participer à de nombreux galas de magie, animations à la foire de Lyon, inaugurations et soirées de mariages, toujours accompagné de son épouse Aurélie, sa couturière et costumière attitrée. Il faut reconnaître qu'il avait fière allure dans ses élégants costumes.

Il fit rêver plusieurs générations de Chaponnaysards en organisant sur la commune, des galas de magie auxquels il convia des magiciens de renommée internationale. Pendant plus de 30 ans, il fût aux côtés de Raymond Durand et de la municipalité, mettant ses idées, ses relations et son savoir-faire au service du comité des fêtes puis de la commission culturelle.

Maitre de cérémonie, devant un public de plus de 2000 personnes, il orchestrait avec brio, des spectacles dignes de grands cabarets ainsi que des numéros de voltige avec le cascadeur Henry's mondialement connu.

Il avait aussi créé un club cycliste et organisé des courses dans les années 1970, passé son brevet de pilote d'avion de tourisme en 1975 et s'adonnait à l'apiculture, une autre de ses passions. Infatigable, en 2019 Il faisait encore partie de la vie associative au sein de la Découverte de Chaponnay.

Avec regret, nous disons adieu à Jo et le remercions pour tous ces moments magiques passés en sa compagnie. Nous saluons bien bas le talentueux artiste John Ball's !





BIBLIOTHÈQUE



Dans le cadre du festival Sang d'encre, festival autour des littératures policières, qui se déroulera le 27 et 28 novembre 2021,

participez au prix BD polar "Bulles de Sang d'encre"

en collaboration avec la librairie "Les Bulles de Vienne".

Jusqu'au 13 novembre, découvrez les 5 ouvrages sélectionnés et votez pour votre livre préféré :

> à la bibliothèque de Chaponnay

> en ligne : <https://www.bulles-sang-encre.fr/contact>

INFO +

FERMETURE ESTIVALE

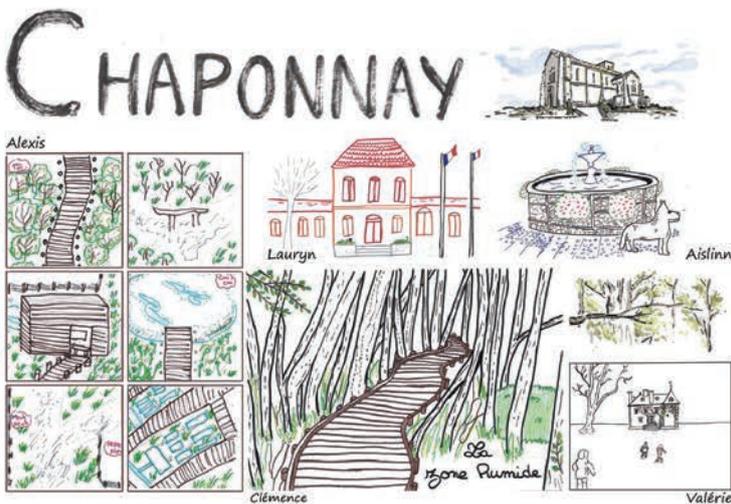
Votre bibliothèque sera fermée du 9 au 15 août

Vos bibliothécaires vous souhaitent un bel été et vous retrouvent le mardi 17 août dès 15h45

CARNET DE TERRITOIRE

Dans le dernier Courrier de Chaponnay (n°121), nous avons évoqué les différentes actions mises en place avec l'auteure Léah Toutou, et notamment la réalisation d'un carnet de territoire (Communes du Pays de l'Ozon), disponible dans votre bibliothèque !

Découvrez les œuvres de nos ados, leurs coups de crayons et leurs représentations de notre commune !





PRÉVENTION

DÉPLACEMENT EN TROTTINETTE

Il y a malheureusement de plus en plus d'accidents de trottinette...

Pour la sécurité de tous, nous rappelons à tous les jeunes, adultes et parents que :

- 1 seule personne est autorisée par trottinette
- le port du casque est fortement préconisé
- l'utilisateur doit avoir une assurance responsabilité civile
- il faut respecter les feux tricolores réservés aux piétons, emprunter les passages protégés
- l'allure doit être modérée (6 km/h)



Et en ce qui concerne les trottinettes électriques :

- l'âge minimum est de 12 ans
- la vitesse maximum est de 25 km/h
- elle doit être équipée d'un système de freinage, d'un avertisseur sonore, de feux (avant et arrière) et de dispositifs réfléchissants arrière et latéraux
- l'utilisateur doit avoir un équipement réfléchissant pour l'utilisation en cas de luminosité moindre

DÉPART EN VACANCES ET SÉCURITÉ

AVEC L'ÉTÉ ET LES DÉPARTS EN VACANCES, PLUSIEURS MESURES SONT À PRENDRE EN COMPTE, AUSSI BIEN AU NIVEAU DE VOTRE LOGEMENT QUE DE VOTRE VÉHICULE

Voici une TO DO LIST* pour vous aider :

- Préparer votre véhicule (image ci-dessous de plusieurs vérifications à faire "à froid")
- Charger ses bagages de manière sécurisée (vigilance sur ce qui peut tomber, gêner la visibilité et galerie de toit)
- Préparer son itinéraire
- Partir en forme, prévoir de l'eau et des occupations pour les enfants
- Mettre en place "l'Opération Tranquillité Vacances" : en gendarmerie ou commissariat
- Vérifier les serrures, que les fenêtres soient bien fermées et ne pas laisser de clé "cachée"
- Ne pas communiquer sur vos vacances sur les réseaux sociaux ou répondeur téléphonique (dates, photos, destination...)
- Demander à une personne de confiance de récupérer votre courrier, et pourquoi pas ouvrir les volets, allumer des lampes, sortir les poubelles...

to do list = liste des choses à faire ou à penser



LABEL "VILLE PRUDENTE"

Les usagers de la route ne l'auront pas manqué en entrant dans notre village par la route de Corbas : **Chaponnay a rejoint le « club sélectif » des 249 villes labellisées Ville Prudente** par l'association pour la Prévention Routière.

Ce label à 5 niveaux a pour objectif de valoriser les collectivités qui se sont engagées de manière significative dans la lutte contre l'insécurité routière. Elles acquièrent un ensemble de valeurs qui sont scellées par ce label.

L'obtention du label "Ville Prudente" est gage de qualité de vie pour les habitants où le partage de la rue et de la route est au cœur des préoccupations des élus.

Le label est obtenu après candidature auprès de la Prévention Routière. Pour obtenir le label Ville Prudente, nous avons répondu à un questionnaire basé sur plusieurs critères :

1. Les mesures de prévention instaurées, notamment sur les indicateurs établis pour mesurer le risque routier.
2. Les divers aménagements conçus pour prévenir et réduire le risque d'accidents.
3. Les actions d'information et de sensibilisation menées en direction des différents usagers ; la formation réalisée auprès des employés municipaux.
4. La politique de sécurité routière mise en œuvre pour les véhicules de la commune.

Les villes et villages présélectionnés à l'issue de ce questionnaire ont ensuite été audités, dans le cadre d'un rendez-vous avec un représentant de la commune. Cette visite terrain permet de définir le niveau de la labellisation, de 1 à 5 cœurs Ville Prudente.

- En 2020 année de notre candidature : 97 candidatures ont été déposées au niveau national et 53 villes labellisées.
- Dans le Rhône: 13 candidatures et 7 villes labellisées avec 3 villes 1 cœur et 4 villes 2 cœurs.
- Chaponnay fait partie des 30% de communes labellisées 2 cœurs.

Cette initiative est fortement soutenue par notre conseil municipal qui a défini la prévention routière comme l'un de ses thèmes de travail prioritaires. **Nos jeunes élus lors de l'installation de notre panneau "Ville Prudente" ce samedi 12 juin ont bien rappelé que « les voitures roulent trop vite... avoir 2 cœurs est un bon début nous voulons en rajouter...alors roulez doucement et faites attention à tous ! »**



Monsieur Maulavé, représentant de l'association de Prévention Routière,
Monsieur le Maire, Cécile Subra (délégation sécuritié)
et une partie du Conseil Municipal des Jeunes

FORMATION AUX GESTES QUI SAUVENT

VOUS POUVEZ SAUVER DES VIES !

Un proche fait un malaise, un accident, une brûlure, les risques au quotidien sont nombreux. La Municipalité en collaboration avec la Croix blanche proposera les 9 et 16 octobre 2021 deux journées d'initiation aux gestes qui sauvent aux Chaponnaysards par session de 2 heures.

La sensibilisation aux Gestes Qui Sauvent (GQS) est une première marche dans la construction citoyenne de chacun et surtout de nos jeunes. Nous avons donc choisi d'ouvrir cette initiation dès l'âge de 10 ans révolus.

Ces initiations sur inscription* seront gratuites et porteront sur :

- La protection et l'alerte
- Les hémorragies et plaies graves
- La perte de connaissance

Venez apprendre à avoir les bons réflexes !

*Les inscriptions se feront sur le site internet de la Mairie

Informations complémentaires par mail à l'adresse suivante : communication@mairie-chaponnay.fr

**FORMATION
GESTES QUI SAUVENT**

#citoyensauveteur

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE
Formation assurée par la Croix Blanche

Places limitées ! Inscrivez-vous



PRÉVENTION

LA POLICE MUNICIPALE RENFORCÉE

DANS LA CONTINUITÉ DE L'INSTALLATION DE NOS DERNIÈRES CAMÉRAS ET LE FUTUR RACCORDEMENT AU CSU (CENTRE DE SUPERVISION URBAIN) DE MIONS, LE RECRUTEMENT D'UN NOUVEAU POLICIER MUNICIPAL FAISAIT PARTIE INTÉGRANTE DE LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE SÛRETÉ DE LA COMMUNE.



Nous avons le plaisir d'accueillir Madame Séverine Puig notre nouvelle recrue au sein de notre Police municipale, au grade de brigadier-chef principal. Elle vient renforcer les actions de notre Police municipale en place. L'arrivée de ce nouvel agent va permettre à notre équipe constituée, de procéder à de plus nombreuses missions : sécurité routière, contrôles de vitesse, surveillance globale du territoire et autres missions qui lui incombent.

Après avoir passé 18 ans au sein des effectifs de la ville de Lyon, Madame Séverine Puig aspirait à élargir ses compétences et ses connaissances au sein d'une commune à taille humaine et d'une Police municipale avec des missions variées et ainsi être plus au contact des habitants.

NOUS LEUR SOUHAITONS À TOUTES LA BIENVENUE !

HOMMAGE **Émile LOPEZ**

Émile Lopez s'est éteint le 13 mai 2021 à Cuevas del almonzora (Espagne).

Né à Sidi Bel Abbès le 29 novembre 1940, Émile travaillait chez RVi quand il vint habiter Chaponnay en 1979, avec son épouse Jeanine et leurs 2 enfants.

Très sportif, il joua au Football Club de Chaponnay dans la catégorie Vétérans avant d'entraîner les séniors dont faisait partie son fils Louis. Il se passionnait pour la pêche et aimait également participer en compagnie de ses amis, aux rencontres sportives de boule Lyonnaise ou de pétanque. Surnommé « Mimile » toujours serviable et de bonne humeur, il a été le **premier gardien du complexe Gil Laforêt** dont il s'occupa avec professionnalisme entre 1990 et 2000.

Avec Jeanine, Émile profitait d'une retraite bien méritée sous le soleil d'Andalousie, à Vera auprès de sa fille Marie et gardait le contact avec son fils et ses petits enfants restés à Chaponnay.

Nous renouvelons toute notre sympathie à son épouse et ses proches.



INFO +++

Carine Sabellico, Adjointe au personnel communal et affaires administratives vous présente les nouveaux agents venus renforcer ou remplacer les équipes en place aux restaurants scolaires



Audrey Guichard - Responsable restaurant scolaire



**Martha Geslain Reyes (à gauche)
Adjointe restaurant scolaire élémentaire**

**Catherine Pouchelon (à droite)
Adjointe restaurant scolaire maternelle**



LIBRE EXPRESSION

LISTE MAJORITAIRE

Lancée en 2010, la révision du Plan Local d'Urbanisme a franchi une nouvelle étape en juin 2021. Sitôt élus, nous avons comparé les travaux engagés à notre programme, au nouveau cadre législatif et à la pression des promoteurs immobiliers.

En janvier 2021, nous avons confié à une assistance à maîtrise d'ouvrage l'analyse de l'ensemble des documents et l'accompagnement dans la rédaction de nos objectifs politiques.

La commission PLU a présenté les conclusions de ses travaux au conseil municipal de juin 2021.

Le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable a été l'occasion pour le conseil municipal de saluer la qualité du travail de la commission et du prestataire.

Depuis des décennies, Chaponnay a érigé en priorité le cadre de vie.

Le futur PLU ne dérogera pas à la règle, afin de protéger notre village, améliorer encore la qualité des espaces publics et préserver la place de la nature tant au centre-village que dans les espaces naturels et agricoles qui font la force de notre commune.

Le réchauffement climatique et les crises sanitaires nous permettent de revoir le modèle urbain que Paris voulait nous imposer.

Nous devons construire mieux et moins vite.

LISTE D'OPPOSITION

Bonjour à toutes et à tous,

Citoyenneté : à ce jour, nous constatons encore trop souvent que vos courriers et emails adressés en Mairie restent sans réponse. Annoncée comme une priorité, la proximité avec les habitants n'est encore qu'un vœu pieu. Pour nous, il est essentiel que chaque chaponnaysard puisse être entendu. C'est pourquoi nous portons vos demandes auprès de l'équipe majoritaire lors des conseils municipaux afin que vous puissiez obtenir les réponses attendues.

Sécurité : convaincus qu'une présence humaine ne peut être remplacée par des caméras de vidéoprotection (dispositifs complémentaires mais insuffisants à eux seuls), nous défendons l'idée de recruter plusieurs policiers municipaux et/ou ASVP. Par leur présence, ils pourraient jouer un rôle préventif et dissuasif surtout en ces périodes estivales faisant la part belle aux regroupements.

Modes doux : convaincus que les modes doux sont les enjeux de mobilité de demain, nous défendons l'idée de promouvoir leur utilisation sur notre territoire, associée à une politique éducative.

Vos élus Chaponnay Durable et Citoyen vous souhaitent un bel été.



ÉTAT-CIVIL

Ils se sont dit oui

Sébastien GAGLIONE et Stéphanie Aurore VEGA, le 29 mai 2021

Cédric Michel Marie OSANNA et Lydia MISSE, le 5 juin 2021

Bernard NARDONE et Valérie Marlène Sophie PERRICHON, le 12 juin 2021

Clément René Cédric Fabrice VARIGNY et Sandrine Viviane EVRARD, le 12 juin 2021

Ilias FARHAOUII et Sarah HADDAD, le 12 juin 2021



Ils nous ont quittés

MURAY Marcelle Andrée, née DAVID, le 29 mars 2021

DIDIER Charlotte Renée Christiane, le 29 mars 2021

GIORGI Alain Patrick, le 8 avril 2021

BUENDIA José, le 28 avril 2021

VARLOTEAU Jeanne, née TIRANTE, le 9 mai 2021

DIODATI Maria, née GALLINELLI, le 13 mai 2021

PORTELA Manuel, le 12 mai 2021

REBOUILLAT Nicole Marie, née QUANTIN, le 18 mai 2021

BELLETON Hélène Jeanne Marie, née BRET-MOREL, le 4 juin 2021



Ils sont nés

Alyssa Marie Yvette BIANCO, le 4 mars 2021

Charly MEY, le 4 avril 2021

Nina BONNET, le 9 avril 2021





CULTURE

Lancement de la SAISON CULTURELLE le vendredi 17 septembre 2021

davidkleiner.fr

**MAGIC
COMEDY
SHOW**

Lè & Steffen
LAUREN'S
Magie et grandes illusions



*On vous prépare une soirée magique alors...
Réservez -là !*



AGENDA

★ FORUM DES ASSOCIATIONS

samedi 4 septembre

Espace Jean Gabin

14h-18h

Entrée libre



★ VIDE-GRENIER

dimanche 12 septembre

Inscriptions en mairie

Parc municipal

8h-17h

★ LANCEMENT DE LA SAISON CULTURELLE

vendredi 17 septembre

Une soirée pleine de surprises !

Espace Jean Gabin - Vogelant

20h30

Gratuit



★ REMISE DES PRIX : maisons et balcons fleuris

vendredi 24 septembre

Espace Jean Gabin - Plantier

19h

Sur invitation

★ FESTIVAL DE LA BD

vendredi 1^{er} octobre

Dédicaces, ateliers et découvertes

Espace Jean Gabin - Vogelant

À partir de 17h - Gratuit

samedi 2 octobre

Atelier dessiné - spectacle

Espace Jean Gabin - Plantier

9h30 et 11h

Gratuit - familial - dès 5 ans

★ CA VA RÂLER par Serge Papagalli

vendredi 8 octobre

Théâtre - comédie

Espace Jean Gabin - Vogelant

20h30



★ SOIRÉE HALLOWEEN

dimanche 31 octobre

Parcours de santé

★ CERTIFIÉ MADO par Mado la Niçoise

vendredi 5 novembre

One woman show

Espace Jean Gabin - Vogelant

20h30

